



Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat entre la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SORREC) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pour une inclusion économique et sociale durable des guichetiers

Rabat, le 12 juin 2023- La SOREC et l'ANAPEC signent une convention de partenariat portant sur la structuration et la professionnalisation du métier de guichetier afin de favoriser l'inclusion sociale et économique de cette catégorie de travailleurs.

Signée par **M. Omar SKALLI Directeur Général de la SOREC** et **Noureddine BENKHALIL, Directeur Général de l'ANAPEC**, en présence de **Mohammed SADIKI, Ministre de l'agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts** et de **Younes SEKKOURI, Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences**.

Cette convention a pour ambition de développer des synergies entre les deux institutions afin de faire évoluer le métier de guichetier en lui conférant un statut formalisé et en donnant une priorité à l'adéquation entre les compétences des guichetiers et les besoins du marché du travail.

« *Ce partenariat est un vecteur d'intégration socio-économique, ainsi qu'un stimulant pour la croissance économique. Nous sommes convaincus de la nécessité de pérenniser des systèmes efficaces qui garantissent à la fois une meilleure insertion économique des jeunes, une formalisation des métiers de la filière équine et une compétitivité durable des entreprises de notre écosystème. Cette convention s'intègre dans notre volonté d'encourager l'émergence d'une société durable, inclusive et performante* » affirme M. Omar SKALLI.

Monsieur Noureddine BENKHALIL a souligné que ce partenariat permettra la satisfaction des besoins de la SOREC notamment à travers le sourcing et la promotion des compétences qui répondent parfaitement aux spécificités de l'activité. Autre le volet recrutement, Cette collaboration fructueuse impliquera également l'appui de la SOREC et son réseau de vente particulièrement au niveau de la formation d'un pool de candidats qualifiés et motivés moyennant une formation à la carte. Nous apporterons aussi notre soutien au réseau de vente de la SOREC en accompagnant le développement de ses franchisés par le biais de notre dispositif d'appui à l'Entrepreneuriat.

Les guichetiers auront accès à un accompagnement efficient en vue d'une meilleure employabilité sachant qu'après leur recrutement, via l'ANAPEC, ils bénéficieront d'une protection sociale. De plus, les partenaires de la SOREC pourront optimiser leurs recrutements en faisant appel à des ressources formées et dotées de compétences répondant aux besoins réels des recruteurs.

Occupant un rôle central et essentiel dans l'écosystème et dotée d'une responsabilité notable en tant qu'intermédiaire, la SOREC, à travers ce partenariat, réitère son engagement à initier des actions favorisant la lutte contre la précarité et l'inclusion économique et sociale des populations fragiles.



À propos de la SOREC

La Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC) est une entreprise publique créée en 2003 sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Forte d'un business model unique au monde, la SOREC poursuit les missions suivantes : l'encadrement de l'élevage & l'amélioration des races de chevaux dans les Haras Nationaux, l'organisation des courses de chevaux dans les hippodromes, la gestion des jeux hippiques, ainsi que la réalisation et l'exploitation des infrastructures hippiques. Poursuivant l'ambition de positionner la Filière équine en tant que Moteur de Développement en Milieu Rural, la SOREC oriente son action sur la valorisation des races et sur les monétisations des utilisations du cheval afin d'accompagner l'émergence d'écosystèmes économiquement viables et financièrement indépendants.

À propos de l'ANAPEC

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences est un établissement public dont la mission est de contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi décidés par les pouvoirs publics. Ainsi, elle apporte son accompagnement aux employeurs pour réussir leurs recrutements, aux chercheurs d'emploi pour s'intégrer dans la vie active et aux porteurs de projets pour créer leurs entreprises.

L'ANAPEC est un intermédiaire actif sur le marché du travail, et un opérateur reconnu sur le plan national et international.